



WEBINAIRE COMMISSION RESPONSABILITES

14/10/2022

ORDRE DU JOUR

1) FEUILLE DE ROUTE 2022-23

2) PRESENTATION RCPN

Stéphanie URGON MAN

Carole WAHIDE GIFEN



1. FEUILLE DE ROUTE

2022-2023

2. PRESENTATION RCPN (Responsabilité Civile Prestataires Nucléaires)

I. CONSTAT

- Difficultés croissantes à couvrir les risques classiques
Difficultés plus grandes encore pour le risque nucléaire alors que cette activité va être en forte expansion compte tenu du contexte économique.
- Quelles solutions pour la couverture du risque nucléaire ?
 - Le groupement d'assurance pour la couverture assurantielle des exploitants
 - Quid des prestataires du nucléaire?
- Quand des prestataires interviennent sur des sites nucléaires, quelles solutions d'assurance en cas de recours des exploitants ?
 - Dans des pays entrant dans le champ des Conventions RCN de Vienne ou de Paris
 - Dans des pays hors du champ de ces conventions

II. CADRE JURIDIQUE DE L'ACTIVITE NUCLEAIRE CIVILE

1. Un peu d'histoire :

➤ **Naissance de la RCN : Responsabilité Civile Nucléaire : un régime dérogatoire**

C'est un régime de responsabilité civile spécifique pour la réparation des « dommages nucléaires » causés par un « accident nucléaire ». Ce régime est dérogatoire au droit commun de la responsabilité civile et est issu de différentes conventions internationales. L'objet de la RCN est de faciliter les recours des victimes d'accidents nucléaires afin d'assurer leur indemnisation.

Elle est engagée en cas de survenance d'un « accident nucléaire » défini comme provoquant des dommages (aux tiers) provenant soit des propriétés radioactives des combustibles, produits ou déchets radioactifs, soit de rayonnements ionisants émis par une source radioactive au sein d'une installation nucléaire.

II. CADRE JURIDIQUE DE L'ACTIVITE NUCLEAIRE CIVILE

2. Les conventions internationales

Plusieurs conventions internationales constituent le cadre du régime de responsabilité civile nucléaire :

- La convention de Paris du 29 juillet 1960

Les principes dégagés par la Convention de Paris (ainsi que la Convention complémentaire de Bruxelles) sont les suivants :

- réparation de tous les dommages corporels causés aux tiers,
- réparation de tous les dommages aux biens à l'exclusion de l'installation nucléaire elle-même et des biens situés sur le site en liaison avec l'activité nucléaire,
- responsabilité objective (c'est à dire responsabilité même en l'absence de faute) et canalisation de responsabilité sur un intervenant unique : l'exploitant nucléaire,
- unicité de juridiction,
- limitation de responsabilité en durée,
- obligation d'assurance ou de garantie financière à concurrence des montants de responsabilités AEN : Agence de l'Energie Nucléaire (OCDE).

II. CADRE JURIDIQUE DE L'ACTIVITE NUCLEAIRE CIVILE

- La convention de Vienne du 21 mai 1963, relative à la responsabilité civile en matière de dommage nucléaire (adoptée sous l'égide de l'AIEA), révisée en 1997, qui s'appuie sur les mêmes principes.
- Le protocole commun du 21 septembre 1988 qui fait le lien entre les deux conventions précédentes (adopté sous l'égide de l'AIEA) en étendant le bénéfice de l'une aux Etats parties à l'autre.
- La convention sur la réparation complémentaire des dommages nucléaires (CRC ou CSC en anglais) du 29 septembre 1997 (adoptée sous l'égide de l'AIEA) qui apporte un financement complémentaire à plusieurs types d'Etats (entrée en vigueur en 2015) et est qualifiée de « parapluie » car ouverte :
 - aux Etats parties à la convention de Paris ou à la convention de Vienne,
 - aux autres Etats ayant adopté une législation nationale conforme aux principes détaillés dans l'annexe de la convention (soit les principes fondamentaux de la RCN).

II. CADRE JURIDIQUE DE L'ACTIVITE NUCLEAIRE CIVILE

- Certains pays ont choisi de mettre en place une législation nationale de RCN avant d'adhérer à une convention internationale, comme les Etats-Unis avec le Price Anderson Act, adopté en 1957 (depuis, ce pays a ratifié la CRC en 2008), l'Inde, qui a adopté une loi sur la responsabilité civile nucléaire (CLND Act) et son décret d'application en 2010-2011 (puis a ratifié la CRC en 2015), et le Canada, avec la loi nouvelle adoptée en 2017 (puis a ratifié la CRC en 2017).
- La Chine, Taiwan, la Corée du Sud et l'Afrique du Sud qui ont développé un programme électronucléaire ont mis en place une législation nationale sans adhérer à aucune convention.

Nb :

AIEA : L'Agence Internationale de l'Energie Atomique

CSC : Convention on Supplementary Compensation for Nuclear Damage

II. CADRE JURIDIQUE DE L'ACTIVITE NUCLEAIRE CIVILE

3. Les principes fondamentaux de la RCN :

Ils sont au nombre de sept :

- Une canalisation juridique : responsabilité exclusive de l'exploitant de l'installation nucléaire et possibilité de recours strictement encadrée :
 - si et dans la mesure où le recours est prévu expressément par contrat,
 - si le dommage résulte de la faute (acte ou omission) intentionnelle d'une personne,
- Une responsabilité objective (sans faute) de l'exploitant,
- Une responsabilité limitée dans son montant,
- Une obligation de garantie financière et d'assurance à la charge de l'exploitant,
- Une responsabilité limitée dans le temps (délais de prescription),
- Une unicité de juridiction pour trancher les litiges (même si les dommages sont survenus sur le territoire d'un autre Etat partie à la convention applicable). Le TGI de Paris pour la France,
- Une non-discrimination dans l'indemnisation des victimes selon la nationalité dans les limites du champ d'application des conventions.

II. CADRE JURIDIQUE DE L'ACTIVITE NUCLEAIRE CIVILE

4. Que signifie une «canalisation de la responsabilité » ?

- Dans l'ensemble des conventions existantes, la responsabilité d'un dommage nucléaire est canalisée sur l'exploitant :
cela signifie qu'il est l'unique responsable de tout dommage causé aux personnes et aux biens résultant d'un accident nucléaire causé par son installation (ou un transport en provenance ou à destination de son installation). Même s'il n'a pas commis de faute.
- Un recours de l'exploitant contre l'auteur du dommage est possible, mais limité selon la convention de Paris (article 6) contre la personne physique auteur de l'acte ou de l'omission intentionnelle :
 - si le dommage résulte d'un acte ou d'une omission procédant de l'intention de causer un dommage ;
 - Si le recours est prévu expressément par le contrat.

III . COUVERTURE ASSURANCE

1. Entrée en vigueur des protocoles de 2004 en date du 1^{er} janvier 2022

- Augmentation des fonds disponibles en cas d'accident nucléaire survenant sur le territoire (ou dans la zone économique exclusive – ZEE) d'un des Etats parties : **1,5 Md€ au total**

Situation en France	Avant les protocoles de 2004	Après les protocoles de 2004
Tranche A : Exploitant	700 M€	700 M€
Tranche B : Etat de l'installation	[175 MDTS - montant de l'exploitant] *	500 M€
Tranche C : Etats parties à la Convention de Bruxelles	[300 MDTS – 175 MDTS] *	300 M€
Total	700 M€	1,5 Md€

* Les montants indiqués sont ceux qui étaient prévus par la Convention de Bruxelles jusqu'à présent, mais le montant de 700 M€ pour la responsabilité de l'exploitant, substitué par la France en février 2016 à celui de 600 MF (soit ~91 M€) par anticipation de l'entrée en vigueur du protocole de 2004, couvrait la contribution des parties contractantes de Bruxelles, qui n'auraient donc rien eu à verser.

III . COUVERTURE ASSURANCE

1. Entrée en vigueur des protocoles de 2004 en date du 1^{er} janvier 2022

- Élargissement des catégories de « **dommages nucléaires** » ouvrant droit à indemnisation : les **dommages immatériels**, le coût des mesures de restauration d'un environnement dégradé, les manques à gagner en lien avec une utilisation de l'environnement, le coût des mesures de sauvegarde.
- Extension du délai de **prescription** en cas de décès ou de dommage corporel : ce délai passe de 10 à **30 ans**.
- Attribution de **compétence juridictionnelle aux Etats côtiers dans certaines conditions** : lorsqu'un accident survient dans la ZEE d'un Etat contractant, les tribunaux de cette partie seront seuls compétents pour connaître des actions en réparation des dommages nucléaires.
- Extension de l'indemnisation des dommages nucléaires à de **nouvelles catégories de victimes**
→ Les **victimes des pays non nucléaires**, même s'ils ne sont pas signataires de la Convention de Paris, tels que l'Irlande, le Luxembourg et l'Autriche peuvent bénéficier d'une indemnisation au même titre que les victimes des pays signataires.

III . COUVERTURE ASSURANCE

2. En résumé , l'exposition des prestataires en France :

- Les dommages à l'intérieur de l'installation nucléaire (art. 3 de la convention de Paris).
- Les dommages aux autres intervenants qui se trouvent également au sein de l'installation.
- Les dommages causés aux tiers si un recours possible est défini dans le contrat (art 6.2 de la convention de Paris).

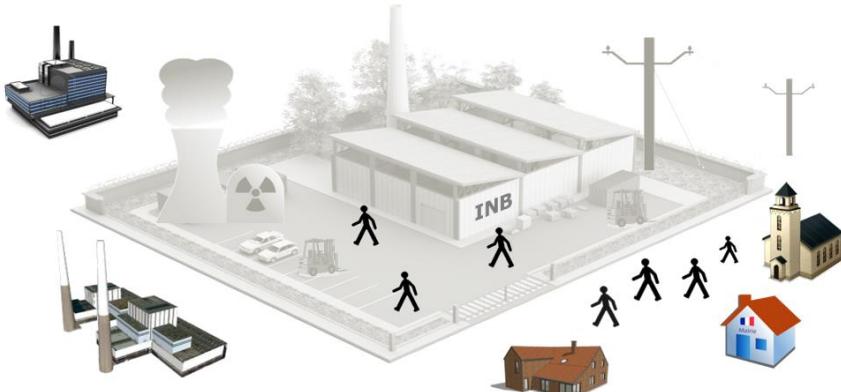
3. En annexe , l'exposition des prestataires dans le monde.

III . COUVERTURE ASSURANCE

Exposition des prestataires dans le champ des Conventions de Vienne ou de Paris

Les prestataires sont couverts sauf si la radioactivité est de leur fait au sein de la centrale ou de l'installation nucléaire

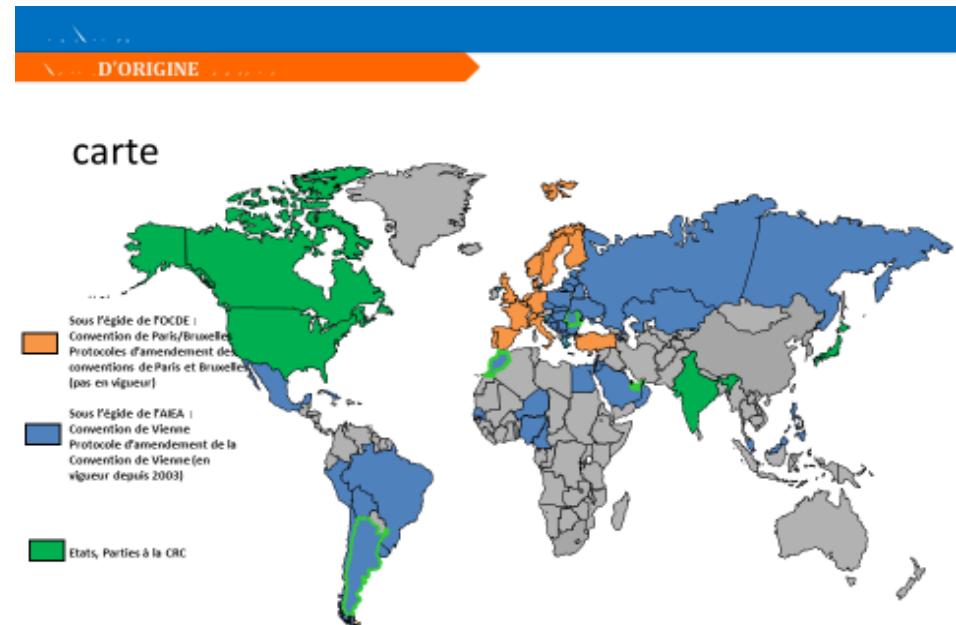
Champ d'application de la convention de Paris



III . COUVERTURE ASSURANCE

Exposition des prestataires hors champ des Conventions de Vienne et de Paris

Les prestataires ne sont pas couverts dans les zones grises : droit de recours de l'exploitant et de tiers possible



Quelles solutions possibles ?

- Demander des « waivers » pour se protéger contre le droit de recours
- Obtenir une garantie d'Etat
- Bénéficier d'une protection contractuelle de l'exploitant



IV . LES TRAVAUX DU GIFEN

Etude de solutions collectives pour la garantie de RCN des prestataires

- ▶ CADRE : **La responsabilité des entreprises intervenant dans le secteur de l'énergie nucléaire s'apprécie dans un cadre spécifique**
 - Régi par des conventions internationales (Convention de Paris, de Vienne...) et/ou par des lois spécifiques mises en place par les États (USA, Canada, Chine...)
 - Qui instaure, sur le territoire national des signataires, un principe de canalisation de la responsabilité sur l'exploitant de l'installation. Mais ce dispositif n'exclut pas la recherche de responsabilité des entreprises prestataires des exploitants
- ▶ ETUDE : **Compte tenu de l'exposition potentielle des entreprises prestataires**
 - Le Groupement des industriels fournisseurs des exploitants au GIFEN a engagé une étude des solutions collectives de couverture de la responsabilité civile nucléaire pour les entreprises prestataires du secteur nucléaire
 - Une enquête a été réalisée pour avoir une cartographie des conditions potentielles de mise en cause de la responsabilité des prestataires

Contact GIFEN : Carole WAHIDE <carole.wahide@gifen.fr>

Etude de solutions collectives pour la garantie de RCN des prestataires

- ▶ **POURQUOI : Intérêt d'examiner les pistes de solutions collectives pour les prestataires**
 - Comment un prestataire de services nucléaires a les moyens, aujourd'hui et demain, de couvrir son risque en matière de responsabilité civile nucléaire ?
 - Il existe un groupement mutualiste d'exploitants
 - Intérêt de mener une réflexion pour étudier deux pistes : une solution collective d'assurance type « Mutuelle » ; statu quo de l'assurance individuelle
- ▶ **COMMENT : Création d'un groupe de travail formé de représentants industriels au GIFEN**
 - Avoir le retour d'expérience d'une mutuelle
 - Examiner les problématiques de contractualisation et le REX de traitement de la sinistralité
 - Analyser la faisabilité des solutions d'assurance de la RCN des prestataires : solutions assurantielles individuelles, offre globale négociée, mutuelle ; autre
 - Evaluer l'opportunité d'une solution collective négociée : en fonction des données de terrain des exploitants et des prestataires; des orientations du rapport final
- ▶ **ORIENTATIONS : 2 axes**
 - Axe géographique national / international : exigences variables à l'export
 - Type de solution assurantiel / non assurantiel : en fonction des zones géographiques

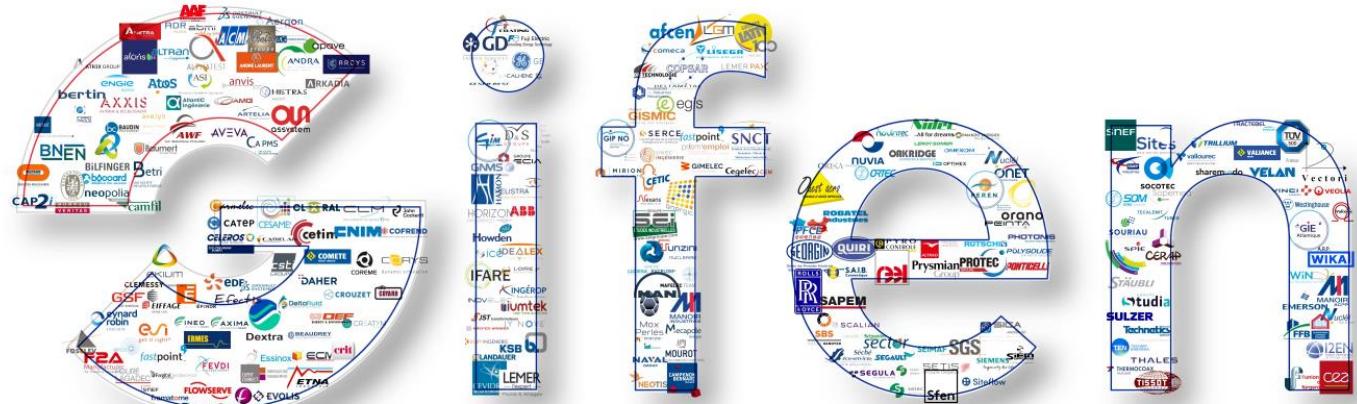
**CADRE DE
L'ETUDE
RCPN**



LE GIFEN

Contact GIFEN : Carole WAHIDE <carole.wahide@gifen.fr>





+ 390 entreprises membres

+ 1800 personnes

22 permanents



Le GIFEN : unique syndicat professionnel de la filière nucléaire, d'envergure nationale



Le GIFEN fédère

- les entreprises de la filière contribuant à la production électronucléaire - exploitants d'installations nucléaires (EDF, ORANO, FRAMATOME, CEA, ANDRA),
- Les industriels, grandes entreprises, ETI, PME, TPE, ainsi que
- des organisations professionnelles et des associations

Le GIFEN couvre

- tous les secteurs d'activités liés à la production électronucléaire (production d'électricité, fabrication et gestion des combustibles, fabrication des équipements, démantèlement des installations, recherche) et
- tous les types d'activités industrielles associées (études, fabrication, construction, maintenance, etc.).



Raison d'être

- Construire ensemble la filière nucléaire de demain
- Fédérer, transformer, développer et porter la voix de l'équipe de France du nucléaire

Objectifs

- Garantir l'excellence opérationnelle de la filière
- Préparer en amont les futurs chantiers EPR2 (en France et à l'étranger)

L'activité du GIFEN s'appuie sur un large réseau d'entités membres, présentes sur l'ensemble du territoire français et actives à l'international

Être membre du GIFEN



Être acteur de la stratégie de la filière

- **Être acteur en participant aux commissions de travail thématiques**
- **Apporter votre voix**
- **Communiquer votre position**
- **Partager vos convictions**
- **Donnez une longueur d'avance à votre entreprise**



Accéder aux services réservés aux adhérents

- **Participer aux présentations des projets des Grands Donneurs d'ordre à 10 ans sur 18 familles de métiers**
- **Accéder à la veille marché**
- **Être informé.es au travers de séminaires thématiques (France Relance, Plan Excell...)**



Bénéficier de services à tarifs préférentiels

- **Participer aux salons internationaux sous l'égide du Pavillon France**
- **Profiter de l'accompagnement des équipes Gifen lors de la participation à ces salons**



Faire grandir son réseau

- **Participer aux différents événements**
- **Contribuer aux projets et actions**
- **Echanger vos expériences**
- **Développer des contacts**

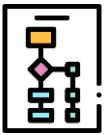
Être acteur de la stratégie de la filière au GIFEN



Participez et contribuez aux travaux d'une ou plusieurs commissions thématiques

Choisissez la ou les commissions

Identifiez le ou les représentants de votre entreprise



1 Feuille de route tri-annuelle mise à jour chaque année devant le Conseil



Des livrables concrets



1 réunion plénière tous les trimestres



Des groupes de travail thématiques tous les mois



Des évènements organisés pour les Membres régulièrement



8 Commissions au GIFEN : raison d'être

Communication

Donner aux membres toutes les informations utiles sur l'activité du GIFEN (Lettre bimestrielle, Espace membres, Rapport d'activité) Etablir une communication externe vers le public et les institutionnels (site internet, réseaux sociaux, relations avec les médias).

Performance opérationnelle

Accompagner les entreprises vers une meilleure prise en compte de la culture sûreté et de la qualité nucléaire (ex : position sur le déploiement de l'ISO 19443 dans la filière) ; porter des positions filière auprès de l'ASN .

Mettre en relation des ETI/PME avec les grands donneurs d'ordre, qui pilotent les grands programmes de R&D de la filière – interface avec Nuclear Valley, le pôle de compétitivité de la filière

Faciliter la transformation numérique des acteurs, en unissant toutes les parties prenantes autour d'enjeux et projets numériques communs. Développer un portefeuille de services pour faciliter les échanges entre les exploitants et les industriels : extension de l'ESPN Digital, gestion des accès et habilitation sur site).

Fédérer les industriels sur des sujets clés : normes et standards, cybersécurité, jumeau numérique, blockchain, souveraineté des données.

Communication

Qualité et sûreté

Innovation et R&D

Numérique



8 Commissions au GIFEN : raison d'être

Perspectives et
Développement
de
la filière en France

Compétences
et Formation

Affaires
Européennes

International &
Export

Développement des ressources

Mettre en visibilité des membres, chaque année, les charges prévisionnelles des grands donneurs d'ordre à 10 ans suivant 18 familles de métiers pré identifiés. Analyser l'adéquation entre cette charge et les ressources de la filière (compétences et outils industriels) et mettre en œuvre les actions pour la garantir.

Cartographier les compétences de la filière permettant d'anticiper les besoins futurs : Actions liées à l'attractivité des jeunes vers les métiers de la filière (Forums Ecoles et Salons Etudiants).

Travailler en collaboration auprès de l'Europe pour la promotion de l'énergie nucléaire civile. Apporter via le GIFEN des éléments d'expertise français.

Préparer et accompagner le positionnement de la filière française à l'international, sur les projets pilotés par les grands donneurs d'ordre français et étrangers sur les marchés européens et internationaux. Mettre à disposition des éléments de contexte stratégiques, par pays.



Des événements pour vous informer sur les travaux du GIFEN et l'actualité de la filière



Les événements incontournables du GIFEN (réservés aux membres)

Les Journées Perspectives France

- **1 fois par an => 1^{er} et 2 juin 2022**
- Présentation annuelle des **projets des grands donneurs d'ordre à 10 ans** sur les 18 familles de métier
- Présentation des **compétences et des ressources de la filière**
- Analyse de l'**adéquation charge / ressources**
- **Sessions Echanges Networking - speed dating**

Les rencontres GIFEN

- **Compétences & Formation**
⇒ **11 octobre 2022**
- **Journée Networking**
⇒ **24 Novembre**

Les Rendez-vous du commerce extérieur

- **2 fois par an : 12 mai et 14 décembre 2022**
- Présentation du panorama des grands projets à l'international

Assemblée générale

- **2 fois par an => 25 mars et 6 octobre 2022**
- Bilan de l'année & validation des comptes
- Election du Conseil tous les 2 ans en octobre

Les webinaires « Excell by Gifen »

sur 8 thématiques (Lean, relations fournisseurs, soudage,...)

=> 14 juin : nouveau processus de surveillance des fabrications

Les WebActus : Les sessions d'information sur des sujets d'actualités

- Processus des appels à projet comme France relance
- Nouveaux modèles de contrats EDF
- Processus de décisions de l'Europe
- Export Control
- Relations Fournisseurs
- Détail de l'étude Ressources présentée lors des JPF
- France Relance - SIPAREX

Flash Hebdo (tous les lundis) & Newsletter GIFEN (tous les trimestres)



**PAVILLON FRANCE,
REJOIGNEZ-NOUS !**



WORLD NUCLEAR EXHIBITION



WORLD NUCLEAR EXHIBITION (WNE) Paris Nord Villepinte - France

SUIVEZ-NOUS

in Gifex [@_GIFEN](#)



CONTACTEZ-NOUS

abigail.gemeline@gifex.fr

WNE AWARDS CEREMONY

4 innovative categories:
Products & Services / Nuclear Safety /
Skills & Knowledge Management /
Operational Excellence

START-UP PLANET

19* companies introduced

NEW

SMR & ADVANCED REACTORS DAY

on December 2!

PANEL DISCUSSIONS

with top level
international speakers

GUIDED TOURS

2021 themes: cost reduction
in operation/maintenance
and cost reduction in dismantling

WORKSHOPS

68* slots followed by
networking sessions

NUCLEAR
EXPERTISE

WNE 2021 THEME
**"THE NUCLEAR
INDUSTRY, A KEY
PARTNER FOR
A LOW CARBON
SOCIETY IN A
RESPONSIBLE
FUTURE"**



INTERNATIONAL

ONSITE AND ONLINE BUSINESS MEETINGS

4,500* pre-organized
business meetings

BUYERS' CLUB

a dedicated area for the top
buyers and the exhibitors
to meet comfortably

TOP-LEVEL DECISION MAKERS

gathered 3 days in 1 place
1,789* top-buyers, governments
and institutions members

CONTRACT SIGNATURES

thanks to the whole community
gathered in one place

NEW

WNE FELLOW AWARD

A new recognition in 2021
for a member of the civil society

2021 KEY FIGURES



25%

of international
visitors

76

countries

15

International
pavilions

40%*

Of international
exhibitors

Au GIFEN : faire grandir son réseau

- **Accéder** à un réseau de plus de **320** entreprises, représentées par plus de **1800** personnes.
- **Rencontrez** vos pairs, des clients, des fournisseurs, des prestataires lors d'événements virtuels ou en présentiel
- **Gagner en visibilité** :
 - Macaron Gifen sur vos documents,
 - Publication dans l'annuaire Gifen,
 - Témoignages vidéo
 - Prise de parole sur vos domaines d'expertise
 - Intervention dans des Ateliers, Conférences, webinaires...
- **Profiter des journées Networking** pour optimiser vos rendez-vous et cibler des prospects et/partenaires

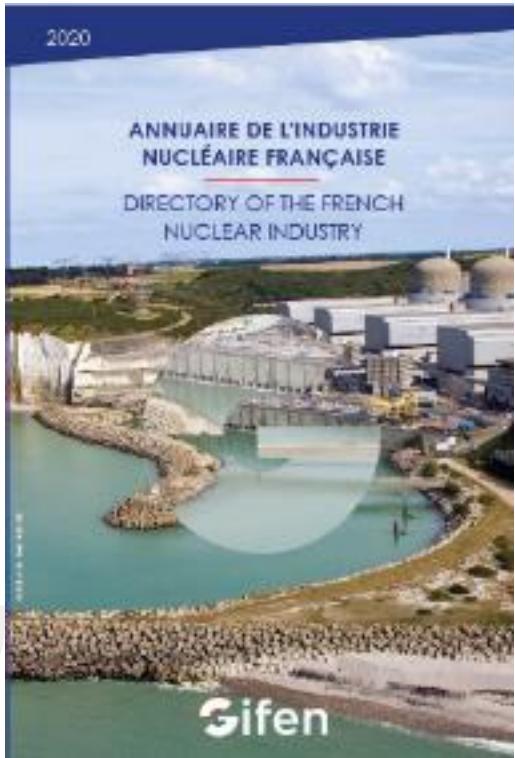
ÉCHANGES
NETWORKING 

B TO B • MATCHMAKING • PITCHS





L'annuaire des entreprises de la filière au GIFEN



Entreprise	Adresse	Téléphone	Email	Site web
2c2i	25 rue Marguerite 63000 VILLEURBANNE France	04 70 17 17 50	2c2i@2c2i.com	www.2c2i.com
2H ENERGY SAS	P.A. des Houles d'Albâtre - Saint-Léonard 76420 FECAMP France	02 35 10 80 00	mailto:jean-louis.bouzouza@2henergy-industrie.com	www.2henergy-industrie.com
AAF FRANCE	Rue William Ollier 27200 GADEN France	02 32 53 60 80	jean-michel.joel@afafrance.com	www.afafrance.com

Soyez visible dans l'Annuaire de l'Industrie Nucléaire Française

- Unique support référençant tous les acteurs de la filière.
- Diffusion en format papier lors de nos événements (1200 ex) et sur le site internet du Gifén.

Fiche annuaire à votre main et accessible depuis l'espace membre

- Une édition papier tous les deux ans éditée à l'occasion de WNE
- Un service offert aux membres, payant pour les non membres.